



Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230525-DELIB2023_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/05/2023
Date d'affichage 17/05/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....19 Votants.....21
Réf : 2023-026 Objet : Décisions du Maire Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 1 ^{er} juin 2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 1 ^{er} juin 2023. Le Maire, A. MOMON

Le vingt-cinq mai deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Gerty EMBOULÉ, Elisabeth FRONTIN, Pascale PALARD,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Nicolas POUZET à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Alain GUYONNET,
Sébastien PELLERIN.

Secrétaire de séance : Régine BRIOIS-BRAUN

Réf : 2023-026- **Décisions du Maire**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions signées depuis la séance du 6 avril 2023 :

- 2023-009 : Prestation musicale - Société YPRO - "dimanche nature" du 19 mars 2023 - coût : 800 €.
- 2023-010 : Contrat de cession concert de harpe - Mr Wery, le 2 juin 2023 - coût : 1 000 €.
- 2023-011 : Société AUROUZE - Désinsectisation dojo - 3 fois par/an - coût : 724,37 €.
- 2023-012 - Renouvellement de la convention avec PR2I - coût : 2 327,58 € HT/mois à partir de mars 2023.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 1^{er} juin 2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Régine BRIOIS-BRAUN